



Commission du Statut de l'Arbitrage

PV du 19 septembre 2019 à Socx

Membres Présents : MM. Patrick DAMAY (Président), Philippe MALESIEUX (secrétaire) Luc LAFORGE Laurent DEBRUYNE, Rachid OMBER, Jean-Yves GUEANT, André MACHOWCZYK.

La commission du statut de l'arbitrage prend ses décisions en application du statut de l'arbitrage, des règlements généraux de la ligue et des districts.

Elle prend connaissance de l'ensemble des documents transmis par la commission régionale du statut de l'arbitrage, mais ne fournit a priori et a posteriori aucun commentaire concernant les décisions prises.

Dossier AIT ZIHAL Jawad (1976826007) de US MONTIGNY EN OSTREVENT (501053) pour l'US DE PHALEMPIN (545695)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. AIT ZIHAL Jawad (1976826007), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'U.S. DE PHALEMPIN (545695) à compter du 01/07/2019 et dit que M. AIT ZIHAL Jawad (1976826007) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'U.S. DE PHALEMPIN (545695) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier BAIDOUS Mostapha (2543589633) de l'A ANCIENS ELEVES EVIN MALMAISON (500974) pour le C GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (515776)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. BAIDOUS Mostapha (2543589633), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club du C GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (515776) à compter du 01/07/2019 et dit que M. BAIDOUS Mostapha (2543589633) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du C GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (515776) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier CHARRON Luc (1129337541) de l'OC FORT MARDYCK (527012) pour l'US GRAVELINOISE (501221)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. CHARRON Luc (1129337541), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'US GRAVELINOISE (501221) à compter du 01/07/2019 et dit que M. CHARRON Luc (1129337541) couvrira le club de l'OC FORT MARDYCK (527012) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'US GRAVELINOISE (501221) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier DEPECKER Louis (2545009265) de l'AS CHEMINOTS HAZEBROUCK (527012) pour l'US HONDEGHEM (533668)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DEPECKER Louis (2545009265), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'US HONDEGHEM (533668) à compter du 01/07/2019 et dit que M. DEPECKER Louis (2545009265) couvrira le club de l'AS CHEMINOTS HAZEBROUCK (527012) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'US HONDEGHEM (533668) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)



Commission du Statut de l'Arbitrage

PV du 19 septembre 2019 à Socx

Dossier DERRI Anis (2544993289) de l'US ESTAIROISE (523108) pour l'U.S MUNICIPALE MERVILLE (500873)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DERRI Anis (2544993289), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'US MUNICIPALE MERVILLE (500873) à compter du 01/07/2019 et dit que M. DERRI Anis (2544993289) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'US MUNICIPALE MERVILLE (500873) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier DERRI Ryian (2543668115) de l'US ESTAIROISE (523108) pour l'US MUNICIPALE MERVILLE (500873)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DERRI Ryian (2543668115), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'US MUNICIPALE MERVILLE (500873) à compter du 01/07/2019 et dit que M. DERRI Ryian (2543668115) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'US MUNICIPALE MERVILLE (500873) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier HETRU Jean Michel (1920189632) de l'US POLINCOVE (527868) pour le FC SAINT FOLQUIN (552743)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. HETRU Jean Michel (1920189632), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club du FC SAINT FOLQUIN (552743) à compter du 01/07/2019 et dit que M. HETRU Jean Michel (1920189632) couvrira le club de U.S. POLINCOVE (527868) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du FC SAINT FOLQUIN (552743) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier HMAYTI Mohamed (1956818707) de l'US PROVIN (500992) pour l'US ASCQ (500938)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. HMAYTI Mohamed (1956818707), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'U.S. ASCQ (500938) à compter du 01/07/2019 et dit que M. HMAYTI Mohamed (1956818707) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'U.S. ASCQ (500938) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier JANVIER Frédéric (1930065576) de l'US PROVIN (500992) pour l'AS TEMPLEUVE (500964)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. JANVIER Frédéric (1930065576), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'AS TEMPLEUVE (500964) à compter du 01/07/2019 et dit que M. JANVIER Frédéric (1930065576) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'AS TEMPLEUVE (500964) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier LAISNE Jeffrey (1916827953) de FC LAMBERSART (524144) pour VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ (780889)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. LAISNE Jeffrey (1916827953), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ (780889) à compter du 01/07/2019 et dit que M. LAISNE Jeffrey (1916827953) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ (780889) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)



Commission du Statut de l'Arbitrage

PV du 19 septembre 2019 à Socx

Dossier LEROY Franck (1966815690) de BAMBECQUE E S (563728) pour l'AS. HOYMILLE (529425)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. LEROY Franck (1966815690), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'ASC HOYMILLE (529425) à compter du 01/07/2019 et dit que M. LEROY Franck (1966815690) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'ASC HOYMILLE (529425) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier MEMMOU Kamel (1966817964) du FC LA MADELEINE (500913) pour le FC MONS (512540)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. MEMMOU Kamel (1966817964), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club du FC MONS (512540) à compter du 01/07/2019 et dit que M. MEMMOU Kamel (1966817964) couvrira le club du FC LA MADELEINE (500913) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du F.C. MONS (51254) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier MORTAIGNE Ludivine (9602220994) de l'HASPRES FC (515776) pour le CG HAUBOURDINOIS (515776)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de Mme. MORTAIGNE Ludivine (9602220994), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club du C. GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (515776) à compter du 01/07/2019 et dit que Mme. MORTAIGNE Ludivine (9602220994) couvrira le club d'HASPRES FOOTBALL CLUB (515776) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du C. GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (515776) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier PROVOU Dimitri (1906851226) de BAMBECQUE ES (563728) pour l'A.A.J. UXEM (530152)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. PROVOU Dimitri (1906851226), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'AAJ UXEM (530152) à compter du 01/07/2019 et dit que M. PROVOU Dimitri (1906851226) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'AAJ UXEM (530152) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier SANSEN Lionel (2543170591) de VIMARANENSE ROUBAIX (528759) pour le JS WAVRIN DON (550240)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SANSEN Lionel (2543170591), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club du J.S. WAVRIN DON (550240) à compter du 01/07/2019 et dit que M. SANSEN Lionel (2543170591) (2543589633) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du J.S. WAVRIN DON (550240) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier SAHRAOUI Karim (2547479158) de USCC ST POL (501147) pour l'ENT S CAPPELLOISE (582688)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de SAHRAOUI Karim (582688), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'ENT S CAPPELLOISE (517697) à compter du 01/07/2019 et dit que M. SAHRAOUI Karim (582688) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'ENT S CAPPELLOISE (517697) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)



Commission du Statut de l'Arbitrage

PV du 19 septembre 2019 à Socx

Dossier SAUVAGE Alain (1926858076) de ENT S DOUVIRIN (550303) pour l'O MERIGNIES (539335)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SAUVAGE Alain (1926858076), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'O. MERIGNIES (539335) à compter du 01/07/2019 et dit que M. SAUVAGE Alain (1926858076) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'O. MERIGNIES (539335) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier SOMON Camille (1906848172) de l'AS CHEMINOTS HAZEBROUCK (527012) pour le FA BLANC SEAU (544171)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SOMON Camille (1906848172), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de F.A. BLANC SEAU (544171) à compter du 01/07/2019 et dit que M. SOMON Camille (1906848172) couvrira le club de l'AS CHEMINOTS HAZEBROUCK (527012) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du FA BLANC SEAU (544171) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier SZNEIDER Steven (2543720022) de FC MASNY (528383) pour l'US DE PHALEMPIN (545695)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. SZNEIDER Steven (2543720022), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'US DE PHALEMPIN (545695) à compter du 01/07/2019 et dit que M. SZNEIDER Steven (2543720022) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'U.S. DE PHALEMPIN (545695) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier VANDAELE Frédéric (1956834231) du SC BOURBOURG (500265) pour l'ASC HOYMILLE (529425)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. VANDAELE Frédéric (1956834231), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'AS HOYMILLE (529425) à compter du 01/07/2019 et dit que M. VANDAELE Frédéric (1956834231) couvrira le club du S.C. BOURBOURG (500265) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'ASC HOYMILLE (529425) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

Dossier VERMEERSCH Camille (2543931608) de C GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS (515776) pour le F ST MICHEL QUESNOY (517697)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. VERMEERSCH Camille (2543931608), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club du F. ST MICHEL QUESNOY (517697) à compter du 01/07/2019 et dit que M. VERMEERSCH Camille (2543931608) ne couvrira aucun club pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club du F. ST MICHEL QUESNOY (517697) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)



Commission du Statut de l'Arbitrage

PV du 19 septembre 2019 à Socx

VARLET Florian (2546280923) couvre le club de LILLE OMS FIVES (501300) en saison 2019/2020

DAMIENS Sylvain (2544787256) du FC BAUVINOIS (501210) pour US PROVIN (529425)

En réponse à la demande de licence et de rattachement de M. DAMIENS Sylvain (1956834231), la commission du statut de l'arbitrage du district des Flandres accorde la licence au club de l'US PROVIN (529425) à compter du 01/07/2019 et dit que M. DAMIENS Sylvain (1956834231) couvrira le club du FC BAUVINOIS (501210) pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021 et ne couvrira le club de l'US PROVIN (529425) qu'à compter de la saison 2021/2022. (Art 33)

RECOURS : Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District des Flandres de Football dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir article 152 des règlements Généraux du District).

Patrick DAMAY
Président

Philippe MALESIEUX
secrétaire